

# **Ministère de l'Education nationale. Direction des équipements et des constructions. Collège d'enseignement secondaire type 600 places. Programme de construction.**

**Numéro d'inventaire** : 1988.00581.19

**Type de document** : texte ou document administratif

**Éditeur** : Ministère de l'Education nationale

**Date de création** : 1975

**Description** : Liasse agrafée sans couverture.

**Mesures** : hauteur : 300 mm ; largeur : 210 mm

**Mots-clés** : Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général

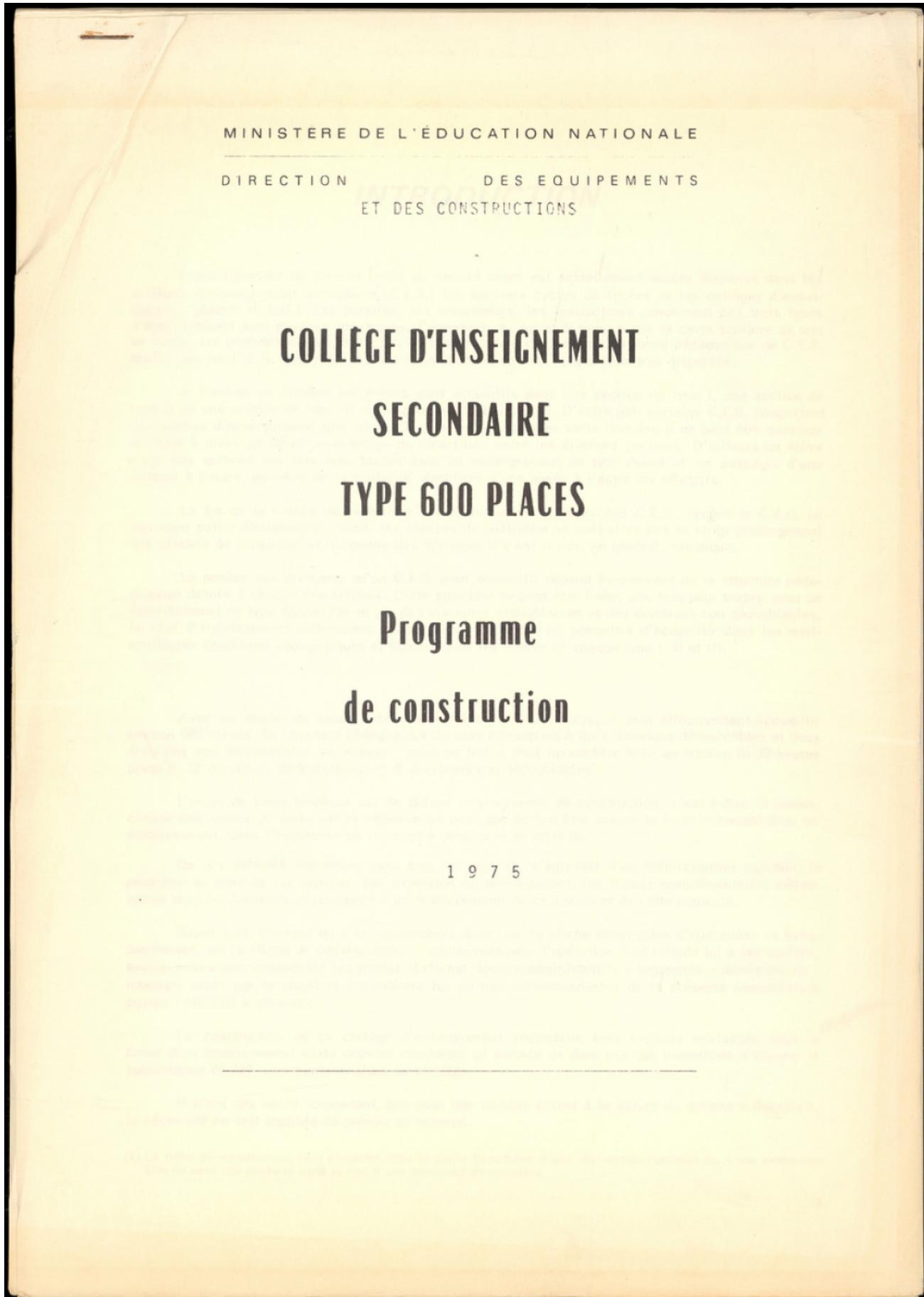
**Filière** : Lycée et collège classique et moderne

**Niveau** : Post-élémentaire

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 46

ill.





**EXTERNAT - DEMI-PENSION - INTERNAT**

Désignation des locaux	Nb	Surface indicative	Observations
<b>A SALLES D'ENSEIGNEMENT GENERAL</b>			
- Salles de cours .....	2	60m <sup>2</sup> env.	
- Salles de cours.....	6	50m <sup>2</sup> env.	
- Salles de cours.....	5	35m <sup>2</sup> env.	
- Salle de cours.....	1	25m <sup>2</sup> env.	Ces salles seront autant que possible regroupées en vue d'un remodelage ultérieur de l'espace. Par contre une salle de cours de 50m <sup>2</sup> prendra place près du centre de Documentation et d'Information, pouvant servir de salle de langues ou d'audio-vidéothèque.
<b>B SALLES SPECIALISEES</b>			
- Histoire et géographie...	1	60m <sup>2</sup> env.	
- Histoire et géographie...	1	50m <sup>2</sup> env.	Les dépôts concernant les salles d'Histoire et de Géographie, de dessin, de musique, de physique et technologie seront situés à proximité de ces salles.
- Dépôt.....	1	12m <sup>2</sup> env.	
- Dessin .....	1	75m <sup>2</sup> env.	
- Dépôt pour modèles.....	1	25m <sup>2</sup> env.	La salle de dessin pourra être placée près des salles d'enseignement pratique.
- Musique .....	1	60m <sup>2</sup> env.	
- Dépôt.....	1	12m <sup>2</sup> env.	
- Sciences naturelles :			Les salles de Sciences naturelles et de physique-technologie devront être regroupées sur un même niveau et préférentiellement, pour des raisons de sécurité, (alimentation en gaz) être placées au rez-de-chaussée.
- 8 tables - Type A.....	1	60m <sup>2</sup> env.	
-10 tables - Type B.....	1	75m <sup>2</sup> env.	
- Collections laverie produits.....	1	50m <sup>2</sup> env.	Le dépôt des salles de sciences naturelles devra communiquer avec elles et recevoir l'éclairage naturel pour permettre éventuellement des élevages ou des cultures.
- Physique et technologie .....	1	75m <sup>2</sup> env.	
- Dépôt.....	1	25m <sup>2</sup> env.	
- Salle d'enseignement pratique n° 1 .....	1	75m <sup>2</sup> env.	Si elle ne peut-être suffisamment isolée phoniquement, la salle d'enseignement pratique N° 1 sera éloignée du regroupement des classes. Elle se situera toujours au rez-de-chaussée.
- Dépôt.....	1	25m <sup>2</sup> env.	
- Salle d'enseignement pratique n° 3 .....	1	75m <sup>2</sup> env.	Les dépôts des salles d'enseignement pratique n° 1 et 3 seront contigus à ces salles. Le dépôt de la salle d'enseignement pratique 1 aura une ouverture directe sur l'extérieur près d'un accès des véhicules de livraison.
- Dépôt.....	1	25m <sup>2</sup> env.	
<b>LOCAUX MEDICAUX ET SOCIAUX</b>			Dans le cas où une S.E.S. est prévue dans l'établissement, tous les locaux à usage pratique ou professionnel seront autant que possible regroupés près de celle-ci.
- Salle de mensurations et et soins.....	1	25m <sup>2</sup> env.	
- Cabines de déshabillage..	3	2m <sup>2</sup> env.	Ces locaux se situeront à rez-de-chaussée et au voisinage de l'administration, avec possibilité éventuelle d'une zone d'attente abritée à proximité.
- Bureau du médecin et de l'assistante sociale.....	1	18m <sup>2</sup> env.	
- Sanitaire.....	1	6m <sup>2</sup> env.	
- Salle de soins.....	1	12m <sup>2</sup> env.	



		Nb	Surface indicative	
F	<b>LOCAUX SOCIO-EDUCATIFS</b> - Salle de réunion des élèves..... - Salle d'activités de groupe..... 	1 3 3	35m <sup>2</sup> env. 25m <sup>2</sup> env.	<p>La salle de réunion élèves, aussi accueillante que possible, se situera à proximité de l'abri-détente. Elle pourra éventuellement recevoir un aménagement intérieur complémentaire adapté à chaque cas d'espèce (appareils de distribution de boissons, fosse de rencontre, coin feu...) Les salles d'activité de groupe se répartiront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part, à proximité de cette salle - l'une d'elles étant équipée en laboratoire photo -</li> <li>- d'autre part, près du Centre de Documentation, voire même en s'incorporant à celui-ci.</li> </ul>
G	<b>LOCAUX DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DU PERSONNEL ENSEIGNANT</b> - Bureau du directeur..... - Bureau du sous-directeur - Bureau du secrétariat de direction..... - Bureau du gestionnaire et secrétariat ..... - Vestiaire sanitaire..... - Salle de réunion des professeurs..... - Salles de travail des professeurs..... - Sanitaires professeurs	1 1 1 1 1 1 1 4	18m <sup>2</sup> env. 18m <sup>2</sup> env. 24m <sup>2</sup> env. 24m <sup>2</sup> env. 6m <sup>2</sup> env. 35m <sup>2</sup> env. 12m <sup>2</sup> env. 6m <sup>2</sup> env.	<p>Les locaux administratifs seront toujours intégrés au bâtiment d'externat. Le bureau du gestionnaire sera protégé efficacement contre l'effraction et permettra l'ancrage au sol d'un coffre de 500 kgs.</p> <p>Le secrétariat est à traiter en bureau d'accueil, largement ouvert situé entre les bureaux du chef d'établissement et de son adjoint et communiquant par une porte avec ceux-ci.</p> <p>La salle de réunion des professeurs pourra être située soit près du Centre de documentation et d'information, soit près de l'Administration. Cette salle est à traiter comme une salle de club avec petit office permettant l'installation d'un bar. Les salles de travail des professeurs seront placées en partie près de la salle de réunion des professeurs et en partie, auprès du Centre de documentation et d'information, voire même incorporées à celui-ci.</p> <p>Les sanitaires professeurs seront éventuellement divisés et répartis suivant la composition choisie.</p>